

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, DUCHESNE et MOLLINÉ, MM. MINEUR, ROCHE, BARDE, GIRON, SANDEAU, BIOT et BARTAL.

Absents : Mme ARSIGNY et CHARLESWORTH, MM. CHRISTOFLOUR et TIRARD-BOIS.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié concernant le legs de Monsieur NICOT à la commune peut être signé. Elle indique que des frais d'arriérés de factures (eau, électricité, impôts...) seront à la charge de la commune. Ceux-ci s'élèvent à environ 12.750 €. Elle propose au conseil de prendre une délibération modificative de crédits. Cette somme sera déduite du compte « dépenses imprévues » et viendra alimenter le compte « honoraires et frais d'acte ». Le conseil municipal réaffirme sa décision d'accepter le legs de Monsieur Nicot constitué d'une maison d'habitation avec ses meubles meublants et prend la délibération modificative de crédit correspondante.

CRÉANCES A ANNULER :

Madame le maire indique qu'il existe des créances de cantine et garderie d'un montant global de 105,38 € relatives aux années 2005, 2006 et 2007 qui n'ont pu être récupérées auprès des débiteurs malgré l'intervention du secrétariat de mairie et du trésor public. Elle propose au conseil municipal de prononcer une annulation de ces créances. Le conseil municipal donne son accord et prend la délibération correspondante, et ouvre les crédits au compte 673.

RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE :

Madame le maire indique au conseil municipal que la direction de la poste a refusé la proposition faite par le conseil municipal lors de la précédente réunion. Elle donne lecture du dernier protocole transactionnel. Le locataire souhaite procéder à une résiliation anticipée du contrat à compter du 1^{er} juillet 2009 moyennant le paiement d'une indemnité de départ de 1.950,91 € correspondant au solde des loyers jusqu'au 1^{er} juillet 2010. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte le départ anticipé à ces conditions et autorise le maire à signer le protocole transactionnel. Il sera procédé à un état des lieux de sortie.

CANTINE SCOLAIRE :

Madame le maire souhaite faire une mise au point sur les dires mensongers qui se propagent. Certaines personnes rapportent que la cantine serait déficitaire de 6 000 €. Elle rappelle que pour l'année 2008, le montant des dépenses engagées est de 17.899,69 € et les recettes perçues de 17.915,00 € soit un excédent de 15,31 €. Lors du vote du budget primitif, il a été demandé pourquoi il existait une différence d'environ 6.000 € avec prévision budgétaire. Madame le Maire a indiqué que les menus avaient été entièrement revus et que les cuisinières travaillaient des produits frais (poissons, légumes, pâtisserie...). Les menus sont plus élaborés dans leur préparation et plus variés, la mairie préférant privilégier la qualité.

DÉPART A LA RETRAITE DU CHEF DU CENTRE DE SECOURS :

Madame le maire indique que Monsieur GAILLARDOU Didier a pris sa retraite de chef du centre de secours de Saint Méard de Gurçon. Il est remplacé dans ses fonctions par Stéphane SALIEN. Elle propose que la commune lui offre un cadeau de départ pour service rendu et propose que les membres du conseil municipal fassent une collecte interne pour agrémenter celui des sapeurs pompiers volontaires.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES REUNIONS :

- Communauté de communes du gursonnais : les comptes rendus disponibles sont en ligne sur le site de la mairie de Saint Méard de Gurçon (www.st-meard.fr). Madame le maire donne lecture d'un courrier en date du 13 mai 2009 dans lequel il est abordé des idées d'élargissement des compétences de ladite communauté : écoles, personnel communal, aide sociale, logements, gendarmerie, culture, sport et tourisme... Le conseil municipal souligne que certaines propositions ne sont pas (ou plus) de la compétence de la commune et notamment la gendarmerie.

- Syndicat d'Initiative : le compte rendu de la réunion du 23 avril 2009 est à disposition au secrétariat de la mairie.

- J'aime mon canton : Le char de Saint Méard sera sur le thème du clergé. Le défilé en costumes de belle époque est maintenu. Les personnes intéressées doivent se rapprocher de Marylène Murat, Serge Christoflour et Gérard Bonnamy.

- Syndicat d'énergies de la Dordogne : Deux dossiers concernant St Méard étaient à l'ordre du jour. Le lotissement Bellevue rencontre des problèmes d'alimentation électriques. Il sera branché sur le transformateur des Places (au lieu de celui du Bourg) dans le courant de l'année 2009. Le deuxième dossier concerne un propriétaire du Buisson. L'extension du réseau ne sera pas prise en charge par le syndicat. Monsieur Roche est en discussion avec ERDF afin de répondre au mieux à la demande de cet administré.

- Carte communale : l'enquête publique est terminée. Une réunion sur site est prévue le 27 mai 2009 avec le commissaire enquêteur afin d'étudier chaque requête déposée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une rencontre entre les différents propriétaires du village de Monmoreau a eu lieu. Un terrain d'entente semble être trouvé. Monsieur Villemagne se dit prêt à vendre une portion de terrain à Monsieur Corneloup pour qu'il puisse implanter son assainissement individuel. Ce dernier passera un contrat à Monsieur Esnouf pour l'autoriser à se brancher sur ses fosses.

- Réunion foot : la commission des sports s'est réunie le 12 mai 2009 afin de recevoir deux personnes de Mussidan souhaitant créer un club de foot et emprunter le terrain de sport de Saint Méard de Gurçon. Messieurs Christoflour, Giron et Mineur leur ont posé plusieurs questions pratiques. Ces deux dirigeants doivent se rapprocher de la Ligue de football pour obtenir les informations et autorisations nécessaires. Ils reprendront contact avec la mairie.

- Gil Barde indique l'effondrement du talus au Raz. Monsieur Mineur doit transmettre l'information lors de la prochaine réunion de la commission voirie de la communauté des communes.

- Jean-Bernard Mineur propose de créer un chemin blanc sous les platanes de la salle des fêtes. En effet, lors du vide-grenier du 1^{er} mai, les exposants ont eu beaucoup de difficultés pour installer leurs stands car par temps de pluie le terrain est particulièrement détrempé.

Avant de clôturer la séance, Madame le maire demande aux personnes venues assister à cette réunion du conseil municipal si elles souhaitent s'exprimer :

- Madame Marilène Murat : non

- Monsieur Christophe Cheminade : non

- Monsieur Jean-Marie FRIZZI : oui. Il indique au conseil municipal que la route menant à Chataignière est défoncée, en partie suite au débardage des bois. Monsieur Mineur, délégué voirie, lui indique que cette route est une voie communale et donc de la compétence de la communauté de communes du guronnais. Cette route a été inscrite au programme 2009 avec celle de Carbonneau. Les marchés sont passés et les travaux devraient être finis au 15 juillet 2009. (estimation des travaux : 55.000 € pour la route de Chataignière et 20.000 € pour celle de Carbonneau). Monsieur FRIZZI remarque que ce délai est long et qu'il souhaiterait que les travaux se fassent plus rapidement. Madame le maire lui indique qu'elle transmettra sa demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Guronnais.

Fin de la séance : 22 h 30.